



Conseil Municipal du 5 juin 2026

Délibération n°2026.06.01

Date de convocation : 01/06/2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Maire : M. Éric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Catherine ROLLAND

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 5 juin 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

Etaient présents : M. Éric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; M. Régis MIOSSEC ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; M. Stéphane LE BORGNE ; Mme Rachel KERGUILLEC ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Julien KERAUTRET ; M. Xavier LACHAUX ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; M. Jean-François CADIOU ; M. Alexandre CABON

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Cyril BIHAN qui a donné pouvoir à M. Stéphane LE BORGNE

Absent(s) : Monique PRIGENT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2026.06.01 Sénatoriales : élection du collège électoral
(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial ;
Considérant que la commune de Plougoulm, doit procéder à l'élection de 5 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants ;
Considérant que l'élection a lieu au scrutin secret ;

M. Eric MIOSSEC sollicite un volontaire comme secrétaire et deux volontaires comme assesseurs. Le bureau électoral est composé comme suit :

- Président : le Maire ;
- Secrétaire : Catherine ROLLAND ;
- Assesseurs :
 - Les deux conseillers les plus âgés : Stéphane LE BORGNE et Martine LE GALL-MORIN

- Les deux conseillers les plus jeunes : Morgane JOLIVET et Xavier LACHAUX

M. le Maire informe qu'une seule liste de candidat a été déposée. Cette liste est la suivante :

Délégués titulaires

1. MIOSSEC Eric
2. ROLLAND Catherine
3. CRIBIER Gilles
4. YVEN Mélanie
5. JALLU Philippe

Délégués suppléants

1. LE GALL-MORIN Martine
2. MIOSSEC Régis
3. PRIGENT Monique


Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote à bulletin secret. Il précise que le nom indiqué sur le bulletin de vote sera celui de la tête de liste.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

M. le Maire proclame les résultats.

L'unique liste présentée ci-dessus est élue avec 17 voix.

Fait à Plougoulm, le 5 juin 2026

Le Maire, Éric MIOSSEC	La secrétaire de séance, Catherine ROLLAND
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 8 juin 2026
- La publication, le 8 juin 2026

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*